

## Le P. Fidenzio Volpi condamné !

Author : Vini Ganimara

Categories : [En Une](#), [Osservatore Vaticano](#)

Date : 16 février 2015



La nouvelle n'avait pas filtré par les voies ecclésiastiques officielles. Et pour cause : par décision de l'Organisme de Médiation du Tribunal de Rome, rendue en date du 12 février, le Père Volpi, commissaire apostolique des Franciscains de l'Immaculée, est condamné à verser 20 000 euros de dommages et intérêts aux membres de la famille du Père Stefano Manelli, fondateur des Franciscains de l'Immaculée.

Les faits incriminés remontent au 8 décembre 2013 : dans une lettre adressée à tous les membres de la congrégation des Frères Franciscains de l'Immaculée, le commissaire apostolique accusait les membres de la famille d'avoir détourné les biens de l'Institut – qui n'en possède aucun en vertu de la pauvreté en commun, règle qu'ils sont une des rares congrégations religieuses au monde à observer rigoureusement. Ces derniers avaient réagi aussitôt contre cette diffamation calomnieuse et avait déjà contraint le P. Volpi à se rétracter sur le site officielle de la congrégation. Cette lettre du P. Volpi contenait d'ailleurs d'autres accusations – toutes invérifiées à ce jour.

La cause est cependant restée pendante au civil et s'est conclue donc le 12 février. Il s'agit de la conclusion d'une médiation qu'ont acceptée les parties, qui implique la reconnaissance du délit, mais limite ses conséquences pécuniaires, sans possibilité d'appel.

Où l'on voit qu'il peut arriver que la justice des hommes de loi soit plus équitable que la justice

des hommes de Dieu.